



Date de transmission de l'acte: 11/09/2026

Date de reception de l'AR: 11/09/2026

032-243200607-AR_2026_119-AR

A G E D I

D'ARTAGNAN EN FEZENSAC

DÉCISION 2026 - 119
PORTANT CRÉATION et AUTORISATION du RECRUTEMENT D'UN
AGENT CONTRACTUEL SUR un EMPLOI NON PERMANENT
pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire
d'activité

Madame la Présidente de la Communauté de communes
d'Artagnan en Fezensac,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération N°2026_019 en date du 15/04/2026 relative aux délégations de pouvoir du Conseil communautaire à Madame la Présidente ;

VU que la délibération précitée a chargé Madame la Présidente, par délégation, de modifier le tableau des emplois, et créer les emplois contractuels non permanents ;

CONSIDÉRANT que le taux d'encadrement des enfants au sein du Centre de Loisirs nécessite de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

CONSIDÉRANT l'application des dispositions de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique ;

DÉCIDE

Article UNIQUE :

La création à compter du **07/09/2026** d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet (9H hebdomadaires).

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de **contrat à durée déterminée allant du 7 septembre 2026 au 31 octobre 2026 inclus.**

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

A Vic-Fezensac, le 27/08/2026,

La Présidente,

Barbara NETO.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC
Complexe des Cordeliers - 18 rue des Cordeliers - 32190 VIC-FEZENSAC
Tél. 05 62 64 89 63

Email : dgs@dartagnanenfezensac.com – Site internet : www.dartagnanenfezensac.com